

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017**

**COMPTE-RENDU**

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13.4.2017**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2. Electrification rurale - Lotissement SOCAIM**

La commune a été retenue sur le programme "Electrification rurale" arrêté par le SDE pour l'alimentation du lotissement Socaim (Route du Pla d'Adet). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet soumis par le SDE pour un montant total de 10 000 €. La part communale s'élève à 3 133,33 € et sera intégralement prise en charge par le pétitionnaire.

**3. Adhésion d'Aragouet au SIAHVA**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Aragouet au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure.

**4. Dissolution du SIVU Terroir de la Haute Vallée d'Aure**

Conformément à la loi NOTRe, le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la dissolution du SIVU Terroir de la Haute Vallée d'Aure. Cette dissolution a été prononcée par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Au vu des résultats 2016 du SIVU, le Conseil Municipal souhaite que la liquidation soit faite entre les 14 communes au prorata de leur population INSEE et que ce montant soit versé sur le compte du SIVOM de la Vallée d'Aure pour la réalisation du journal cantonal 2017. L'actif du SIVU et les archives seront transférés au SIVOM de la Vallée d'Aure.

**5. Conventions de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS**

Dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique desservant Soulan et Espiaube, il est nécessaire de passer des conventions de servitude et de mise à disposition entre ENEDIS et la commune qui est propriétaire des terrains situés sur le tracé.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les conventions et demande qu'un constat d'huissier soit réalisé sur les ouvrages avant les travaux.

**6. Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif comme suit :

Dépenses d'investissement

Art. 1641	Emprunt	+ 200 000 €
Art. 2151	Réseaux de voirie	- 200 000 €

**7. Acquisition de parcelles Zone Artisanale**

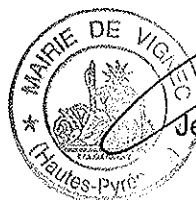
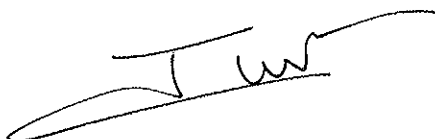
Afin de permettre la création d'une zone artisanale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles A61, A62, A63 et A64 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Vignec, le 22 juin 2017

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Michel TRESALLET



Jean-Michel ISOART

